

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Septembre 2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	26	33

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM s'est réuni dans la salle Anicet Choquet, sous la présidence de Monsieur Bertrand PETIT, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis soit par voie dématérialisée soit par écrit aux conseillers municipaux le 22 septembre 2021 en fonction de leur demande. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22 septembre 2021.

Vote
A la majorité
Pour : 32
Contre : 1
Abstention : 0

Étaient présents : M. Bertrand PETIT, M. Patrick TILLIER, Mme Christelle GODART, M. Franck FOULON, Mme Virginie BRIOT, Mme Marie-Agnès LAMOTTE, M. Frédéric GAUTRIN, Mme Sylviane LEFEBVRE, M. Jean-Paul HOLLANDER, M. Didier SANTRAIN, M. Joël LANNOY, M. Hervé FERARE, Mme Annick VANACKER, Mme Inès LHERBIER, Mme Sophie MILON, Mme Sylvie BELPALME, Mme Isabelle COGNON, Mme Edwige LAGAIZE, M. Arnaud CHILOUP, Mme Déborah GREBAUT, M. Mathieu DESFACHELLES, M. Nicolas GUILBERT, M. Loïc SOULIEZ, Mme Nicole DECOOL, M. Alexandre SANNIER, M. Antoine LECOCQ

Excusés : M. Bernard HAU, Mme Valérie LAGACHE, M. Vincent CAILLIAU, Mme Isabelle BAZIN, Madame Marie MERIAUX, M. Joël PRUNIER, M. David LALIAUX qui donnent respectivement pouvoir à Madame Virginie BRIOT, M. Patrick TILLIER, Mme Christelle GODART, Mme Isabelle COGNON, M. Alexandre SANNIER, M. Antoine LECOCQ et M. Franck FOULON

Acte rendu exécutoire après

dépôt en SOUS PREFECTURE DE
SAINT-OMER

Le : **0 8 OCT. 2021**

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric GAUTRIN

Et publication du : **0 8 OCT. 2021**

2021 – 09 – 65 : INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – SARL QUELMES ENERGIE

La SARL QUELMES ENERGIE a déposé auprès de la Préfecture un dossier d'enregistrement soumis à consultation du public pour son projet d'augmentation de la capacité de traitement des intrants de l'installation de méthanisation située sur la commune de QUELMES.

Ce dossier est à disposition du public en mairie de QUELMES du 6 septembre au 6 octobre inclus.

L'avis au public et la demande de l'exploitant sont en ligne sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais (Publication/Consultation du public/consultation ICPE/régime enregistrement) pendant la période de consultation du dossier.

L'avis du Conseil Municipal est sollicité, la Commune étant située dans le périmètre du projet.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,



Bertrand PETIT